

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/04/18

Dossier complet le :

15/05/18

N° d'enregistrement :

2018-0073

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une zone d'habitat mixte Rue Joseph Fontaine à NOYELLES-GODAULT

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PREAM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Nicolas Georges, Président

RCS / SIRET

4 8 7 7 4 1 5 2 2 0 0 0 2 2

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 39° | Surface de terrain = 4,8 ha SP totale = 13 860 m ² environ (base de 150 m ² de SP par LL / 120 m ² pour les maisons jumelées et 90 m ² pour les maisons locatives) |
| 6°b | 850 ml de voiries créées environ (qui seront rétrocédées à terme à la ville) |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'aménager une nouvelle zone d'habitat venant s'installer sur un espace en friche et ceci entre les quartiers d'habitat de Noyelles-Godault et de Courcelles. Le projet envisagé porte sur la création de 106 logements environ avec la création de 52 lots libres, de 40 maisons jumelées et de 14 maisons locatives (cf. Annexe 4).

Afin de permettre la desserte de la zone de projet, le réseau viaire créé assurera la connexion avec la Rue Joseph Fontaine. Une unique entrée/sortie sera aménagée (voirie primaire N/S en double sens connectée à une boucle également en double sens. A ce maillage viaire, s'ajoutera le maillage doux (trottoirs / cheminements doux dédiés). Les cheminements doux sillonneront au sein d'espaces verts pouvant servir également de zones de tamponnement des eaux pluviales (noues paysagères / bassins enterrés). Ces liaisons douces permettront un maillage sur l'existant facilitant et sécurisant les déplacements depuis et vers les équipements, les arrêts de bus, commerces.... Le site présentant des dénivelées assez marquées, une attention particulière sera portée sur l'aménagement des franges paysagères afin de favoriser l'intégration du site dans son environnement.

En terme de stationnement, il est envisagé et ceci conformément au PLU du stationnement à l'échelle de chacune des parcelles ainsi que l'aménagement de places visiteurs en accompagnement de voirie (cf Annexe 8).

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement de ce quartier permettra :

- la construction de logements de typologies variées (lots libres, maisons locatives, maisons jumelées) ;
- la mise en valeur et la sécurisation de cet espace de "délaissés" installé à l'interface des tissus urbains de Noyelles-Godault et de Courcelles-lès-Lens ;
- la réalisation de logements locatifs sociaux sur l'emprise globale de l'opération ;
- de favoriser les liens inter-quartiers par la création notamment d'un réseau de cheminements doux facilitant les déplacements sécurisés des piétons et cycles jusqu'à l'arrêt de bus, les équipements et commerces ainsi qu'avec les habitations environnantes ;
- de créer un nouveau quartier inscrit dans son environnement actuel : traitement des franges paysagères (interface avec la ZAC de la Marlière installée sur la commune de Courcelles) / de l'entrée d'opération Rue Joseph Fontaine... ;
- de proposer une densité nette de plus de 22 logements/ha (à l'échelle du projet hors projets connexes, cf. Annexe 18).

A noter que le projet est compatible avec le SCOT et le Plan Local d'Urbanisme et notamment les objectifs fixés au sein du PADD et du règlement de la zone UC (cf. Annexe 12).

Le projet induira une population de 255 habitants supplémentaires environ (sur la base de 2,4 habitants / logements).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Un unique permis d'aménager sera déposé sur la globalité de l'opération. Le dépôt de Permis d'Aménager est prévu au second trimestre 2018. Après obtention du permis, l'ensemble des travaux est prévu sur une durée de 3,5 ans soit jusque mi-2022.

Les premiers travaux VRD débuteront au premier trimestre 2019 par la viabilisation de l'opération (aménagement des voiries et réseaux). A l'issue de cette première phase de travaux VRD, les premières constructions pourront débuter au 3ème trimestre 2019. Les travaux de constructions s'échelonneront jusqu'au second trimestre 2022. A l'issue de la phase de construction de logements, les travaux VRD seront finalisés (durant le premier semestre 2022).

A noter que les installations de chantier seront positionnées dans le périmètre de l'opération. La desserte du chantier se fera depuis la Rue Joseph Fontaine.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement de la zone de projet permettra de répondre aux besoins des Noyellois. Elle permettra d'une part d'accompagner les Noyellois dans leur parcours résidentiel et d'autre part, d'accueillir de nouvelles populations désireuses de s'implanter sur le territoire.

La desserte viaire de l'ensemble du projet se fera uniquement depuis la Rue Joseph Fontaine par la création d'une voirie double sens de 11 m d'emprise sur l'ensemble du linéaire. A noter qu'afin de sécuriser l'ensemble des déplacements, la voirie interne au projet sera aménagée de telle manière à limiter la vitesse, en effet, des décrochés seront aménagés afin de permettre l'implantation de places de stationnement alternant avec des espaces verts.

En complément de ce réseau viaire, un réseau de cheminements doux viendront mailler l'ensemble du projet et offriront des ouvertures / des liens vers les quartiers connexes (arrêt de bus Cité Crombez / cheminement doux Nord et Ouest / Espace Bernard Giraudeau...).

Le réseau de cheminements doux permettra aux scolaires notamment de rejoindre aisément, rapidement et en toute sécurité l'arrêt de bus installé Rue Joseph Fontaine ainsi que les équipements communaux (cf. Annexe 11).

A terme, la zone de projet accueillera 106 logements environ représentant ainsi une population de 255 habitants supplémentaires.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet fera l'objet d'une demande de permis d'aménager auprès de la commune de Noyelles-Godault, puis de permis de construire indépendants.

A noter qu'un dossier déclaratif au titre de la loi sur l'eau a déjà été réalisé sur la base d'un ancien plan d'aménagement. Ce dossier avait fait l'objet d'un avis hydrogéologie Agréé suivi d'un accord en date du 20/08/2014 (cf. Annexe 17). En cas de besoin et ceci après échanges avec les services de la DDTM Pas-de-Calais, un nouveau dossier ou un porter à connaissance sera établi.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---------------------------------------------------|-----------------------|
| Superficie globale de l'opération | 4,8 ha |
| Surface Plancher globale | 13 860 m ² |
| Places de stationnements créées en domaine public | 27 places environ |
| Linéaire de voiries créées | 850 ml environ |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Joseph Fontaine
62950 NOYELLES-GODAULT

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 0 ° 4 1 ' 8 1 " 67 Lat. 3 ° 0 0 ' 0 6 " 20

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe en dehors de Z.N.I.E.F.F., la plus proche se situant à environ 780 m au Nord et correspond à "Pelouses et bois métallicoles de Noyelles-Godault" (cf. Annexe 9 : Localisation des Z.N.I.E.F.F. les plus proches du projet). |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone de projet se situe en dehors des zones à dominante humide définies au sein du S.D.A.G.E. Artois Picardie (Cf. Annexe 10 : Localisation des ZDH). A noter qu'une étude de caractérisation de zone humide a été réalisée in-situ par le bureau d'études URBYCOM (cf. Annexe 16). Cette étude n'a mis en évidence aucune zone humide au droit du site. |

| | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention du Risque Naturel. La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | A l'heure actuelle, le site de la zone de projet ne s'inscrit plus au sein du PIG Métaeurop comme cela a été traduit dans le PLU applicable. Néanmoins, une étude de pollution a été réalisée in-situ. La mise en évidence de terres polluées sur le site a conduit à la réalisation d'un plan de gestion réalisé par APOGEO (cf. Annexe 15). |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'est pas concerné par la présence de captages d'adduction d'eau potable. Il se situe également en dehors de périmètres établis autour de ces captages. Le captage AEP le plus proche se situe à environ 1 km au Sud de la zone de projet (cf. Annexe 13). |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone de projet n'est pas concernée par la présence de site NATURA 2000. Le plus proche se situe à environ 800 m au Nord de la zone de projet et est intitulé "Pelouses métallicoles de la Plaine de la Scarpe (site FR3100504). Une cartographie est reprise en Annexe 6 du présent CERFA. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

M

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune activité nécessitant des prélèvements d'eau ne sera présente sur le site. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Apport de matériaux de construction. Un travail fin sur les déblais/remblais sera réalisé ceci afin de minimiser au maximum les besoins. Pas d'utilisation des ressources naturelles du sous-sol. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est actuellement en friche. Historiquement, les terrains de l'opération étaient occupés par l'activité agricole et étaient inclus dans le périmètre du PIG lié à l'ancienne usine METALEUROP. Au vu de l'usage du site, le site ne présente que très peu d'intérêt au niveau de la faune et de la flore (végétation spontanée apparue après le diagnostic archéologique de 2009). A l'heure actuelle, des buttes de terres sont présentes sur le site. Celles-ci sont d'ailleurs utilisées pour la pratique du "bicross". Au droit du site comme l'illustre la photo aérienne et le reportage photo joint en Annexe 3, on s'aperçoit que de nombreux cheminements "sauvages" traversent les terrains de l'opération. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | NON CONCERNE |

m

| | | | | |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | NON CONCERNE |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La majeure partie du site est dédiée actuellement à un espace de délaissés où un projet d'aménagement avait déjà été envisagé en 2014. A l'époque, des fouilles archéologiques ont été réalisées laissant des fouilles ouvertes et des buttes de terre en l'état avec apparition d'une végétation spontanée. Les buttes de terre présentes in-situ ont été appropriées par les piétons et les vélos (pratique du bi-cross) pour des usages sauvages. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est concerné par le risque Retrait/Gonflement des Argiles : aléa moyen (cf. Annexe 7 : Carte des aléas Argiles). Des reconnaissances de sol et des dispositions constructives adéquates permettront de tenir compte de ce risque. Le site se trouve en zone de sismicité faible. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'accueillera pas d'activités susceptibles de présenter un risque sanitaire. Le plan de gestion établi par APOGEO a permis de confirmer que le projet est compatible avec son environnement après mise en place de mesures de gestion des sources de pollution mises en évidence in-situ (excavation de matériaux présentant des teneurs en plomb > 200 mg/kg / confinement sur site de ces matériaux après recouvrement par 30 cm de matériaux propres ou leur élimination en ISDI / ... (cf. Annexe 15 : Plan de gestion). |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet va induire des flux de déplacements supplémentaires dans le secteur. Néanmoins, au vu de la desserte en transports en commun disponible aux abords du site(cf. Annexe 11) ainsi que de la proximité avec le centre-ville et les équipements, services/commerces..., les flux de véhicules pourront être réduits. De plus, la zone de projet est globalement bien desservie par les modes doux. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Pendant la phase chantier, des nuisances sonores sont possibles pour les zones d'habitation environnantes et notamment Rue Joseph Fontaine / Rue Jules Ferry ou encore Rue des Coquelicots. C'est pourquoi, il conviendra de réaliser les travaux autant que possible en jours et heures ouvrés. Le projet engendra une augmentation du trafic routier et donc du bruit de manière permanente. |

| | | | | |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | De manière temporaire, en phase travaux, le projet pourra engendrer des vibrations liées à la construction des logements et au fonctionnement des engins de chantier. Dès lors que la phase chantier sera terminée, plus aucune vibration ne viendra altérer la qualité de vie des riverains. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet engendrera des émissions lumineuses limitées à l'éclairage des espaces publics créés. Néanmoins, afin de limiter les impacts liés aux émissions lumineuses, il sera mis en place du matériel performant (type LED'S). |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les seuls rejets de polluants seront principalement liés à la circulation routière ainsi qu'au moyen de chauffage mis en place. Au regard de l'offre disponible en transport en commun et modes doux, il est envisageable de limiter l'usage de la voiture dans ce nouveau quartier de vie. A noter que des liaisons douces créées à l'intérieur du projet permettront d'assurer le lien entre les zones de logement, le centre ville et les commerces existants ou à créer sur les abords et les arrêts de bus. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux pluviales de l'ensemble de l'opération seront gérées in-situ avant infiltration dans le sol. La gestion des eaux pluviales issues du domaine public sera gérée dans les ouvrages de tamponnement créés de type alternatifs (noues et bassins paysagers / bassins enterrés...) permettant de tamponner le volume induit par une pluie vicennale avec évaluation de l'impact centennal. Les eaux pluviales issues des parcelles privatives devront être gérées à l'échelle de la parcelle. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les seuls effluents seront les eaux usées induites par les logements créés. Afin d'assurer la collecte des eaux usées du lotissement, un réseau gravitaire Eaux Usées sera créé rejoignant le réseau de la Rue Gérard Théry. A terme, ces eaux usées rejoindront la station d'épuration de Courcelles afin d'être traitées avant rejet au Canal de la Deûle. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase de chantier, les déchets produits seront évacués dans des centres de traitement appropriés. A terme, le projet produira essentiellement des déchets liés aux habitations créées (déchets ménagers, déchets verts, verre...). La gestion des déchets sera assurée par la mise en place de points d'apports volontaires ou en réseau de collecte classique "porte à porte". |

M

| | | | | |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le parti d'aménagement prévoit un traitement paysager des espaces publics notamment en accompagnement de voirie ainsi que sur les franges notamment Est ceci afin de proposer des perspectives paysagères plus intéressantes pour les riverains actuels. A noter qu'un travail architectural et paysager sera réalisé afin d'apporter une plus-value à ce secteur bénéficiant d'une situation en entrée de ville depuis Courcelles-lès-Lens mais aussi visible depuis la périphérie Nord (promontoire existant + cheminement doux Nord et Ouest). |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Actuellement, le site correspond à un délaissé sur lequel des usages "sauvages" ont été mis en évidence (cf. cheminements sauvages piétons et cycles / dépôt d'ordures). L'aménagement du site apportera une plus-value au site et permettra de liaisonner les différents quartiers d'habitat environnants. L'aménagement de la zone respectera une densité minimale de 22 logements/ha. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

(Cf. Annexe 18 : Emprise Projet et projets connexes)

Le projet vient dans le prolongement de ce qui s'est réalisé par NOREVIE sur le site de la Fonderie 1 (réalisation de 60 logements répartis en 2 bâtiments collectifs). Notre projet avait été pensé à l'époque sur l'ensemble des deux sites Fonderie 1 et 2. A l'exception d'une liaison piétonne entre les deux sites, aucune connexion viaire n'est possible. La desserte viaire de la Fonderie 1 se fait actuellement par la Rue Jules Ferry.

Les deux projets Fonderie 1 et Fonderie 2 sont complémentaires en terme de programmation et de typologie de logements (mixité sociale et inter-générationnelle). Les deux projets réunis permettent d'atteindre une densité de 30 logements à l'hectare.

A noter également la réalisation à terme d'un projet privé en entrée de site Rue Joseph Fontaine. Cette parcelle de 3500 m² environ est destinée à court terme à la réalisation de 5 lots libres. A noter que la desserte de ces 5 lots libres se fera par la voirie créée dans le cadre du projet (y compris viabilisation). Aucun accès supplémentaire sur la Rue Joseph Fontaine ne sera possible.

Enfin, au regard du plan masse joint en Annexe 4, on s'aperçoit qu'une fenêtre d'accès depuis la voirie créée dans le cadre du projet et l'arrière des parcelles de la Rue Joseph Fontaine a été maintenue. A ce stade, aucun projet précis n'est connu : simple accès aux arrières des parcelles / aménagement de parcelles à urbaniser?????. C'est pourquoi, nous l'avons identifié sans pouvoir pour autant donner de plus amples informations.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

M

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe 4 / Annexe 8 / Annexe 18

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons qu'il puisse être dispensé d'évaluation environnementale. En effet, il s'agit d'un projet :

- d'habitat favorisant la mixité sociale et générationnelle, installé dans la continuité du tissu urbain de Noyelles-Godault et de Courcelles et classé en zone UC au PLU;
- qui permettra le maillage avec les différents quartiers d'habitat : ZAC de la Marlière / centre-ville;
- ayant intégré la problématique de sols pollués avec un projet compatible avec son environnement (cf. Annexe 15) ;
- bénéficiant d'une bonne desserte par les modes doux et de transports en commun (proximité arrêts de bus et équipements) ;
- compatibilité avec les documents d'urbanisme en vigueur + projet soumis à différentes procédures d'urbanisme (permis d'aménager / de construire)...

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

M

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Annexe 7 : Aléa retrait-gonflement des argiles Annexe 8 : Tableau récapitulatif du stationnement sur l'opération Annexe 9 : Localisation des ZNIEFF les plus proches de la zone de projet Annexe 10 : Localisation des zones à dominante humide issues du SDAGE Artois-Picardie Annexe 11 : Desserte de la zone par les transports en commun Annexe 12 : Extrait du plan de zonage et Règlement de la zone UC définies au sein du PLU en vigueur Annexe 13 : Captages AEP et périmètres de protection à proximité de la zone de projet Annexe 14 : Extrait du Plan du PIG Métaeurop Annexe 15 : Plan de gestion APOGEO Annexe 16 : Étude de caractérisation de zone humide réalisée par URBYCOM Annexe 17 : Accord Loi sur l'Eau délivré par la DDTM en Août 2014 Annexe 18 : Emprise projet et Projets connexes |

9. Engagement et signature

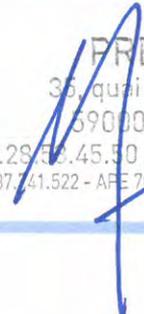
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LILLE

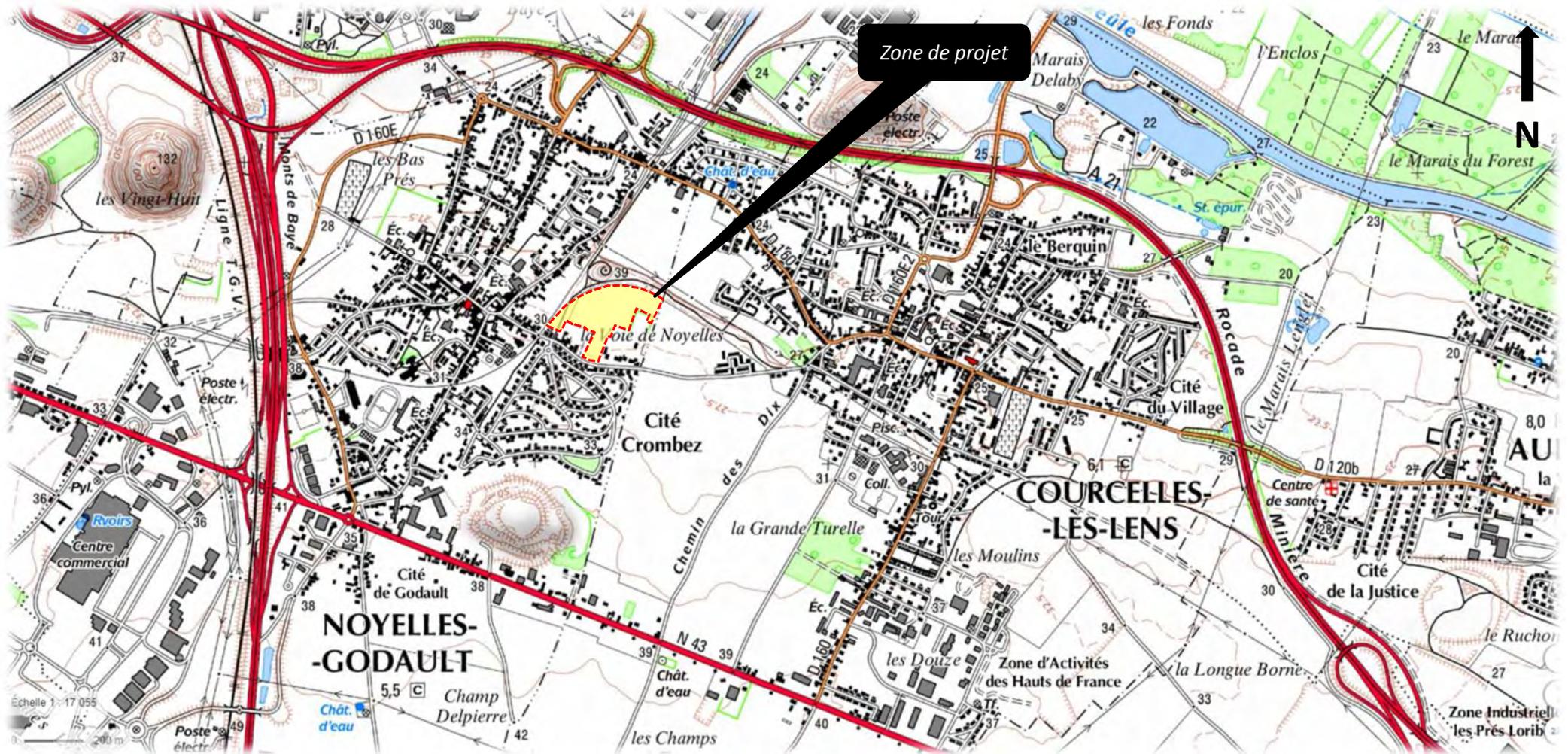
le, 28/03/2018

Signature


PREAM
35, quai du Wault
59000 LILLE
Tél. 03.28.53.45.50 - Fax 03.28.53.45.59
RCS Lille B 487.741.522 - APE 2010 - SAS au capital de 110.000 €

Annexe 2 : Plan de situation

Source : Géoportail-IGN

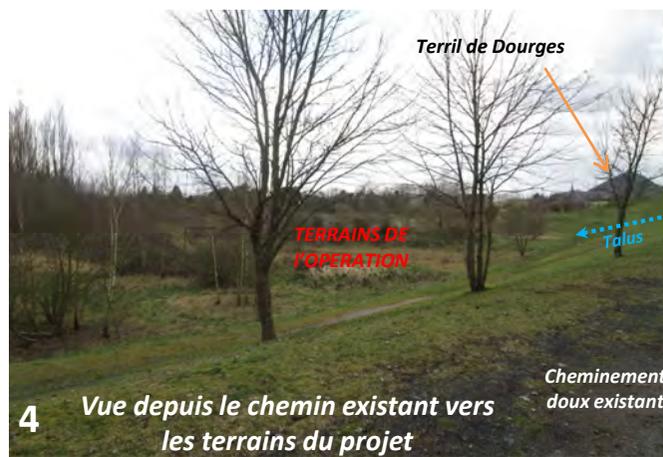


**Annexe 3 : Localisation du reportage photographique sur photo aérienne
(Vues depuis l'extérieur vers le site de projet et voiries / carrefours existantes)**

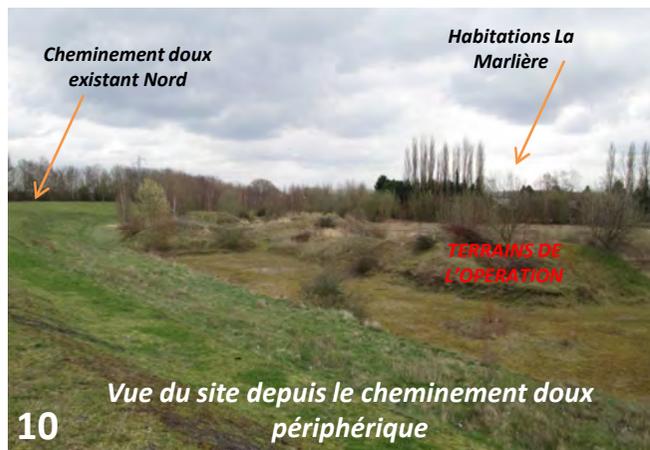
Source : Géoportail pour la photo aérienne



Annexe 3 : Reportage photographique



Annexe 3 : Reportage photographique



Annexe 3 : Localisation du reportage photographique sur photo aérienne (Vues depuis les limites de site vers l'extérieur)

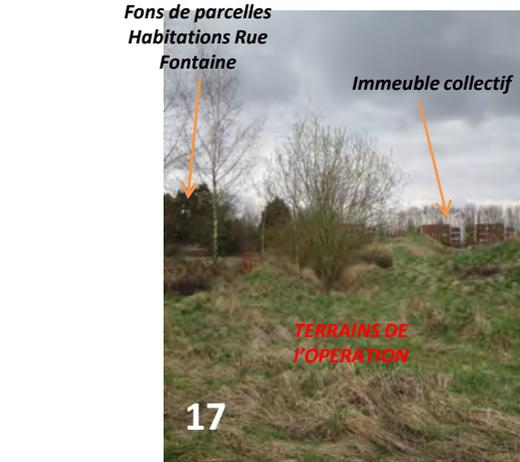
Source : Géoportail pour la photo aérienne



Annexe 3 : Reportage photographique



Annexe 3 : Reportage photographique



ANNEXE 18 : EMPRISE DU PROJET ET PROJETS CONNEXES

Légende

-  Zone de projet (La Fonderie 2)
-  Périmètre de La Fonderie 1
-  Périmètre projet privé 1
-  Périmètre projet privé 2

FONDERIE 1 :
Opération NOREVIE réalisée en 2014
2 Bâtiments collectifs comportant 60 logements
Emprise = 7 390 m²
Densité = 81 logements / ha

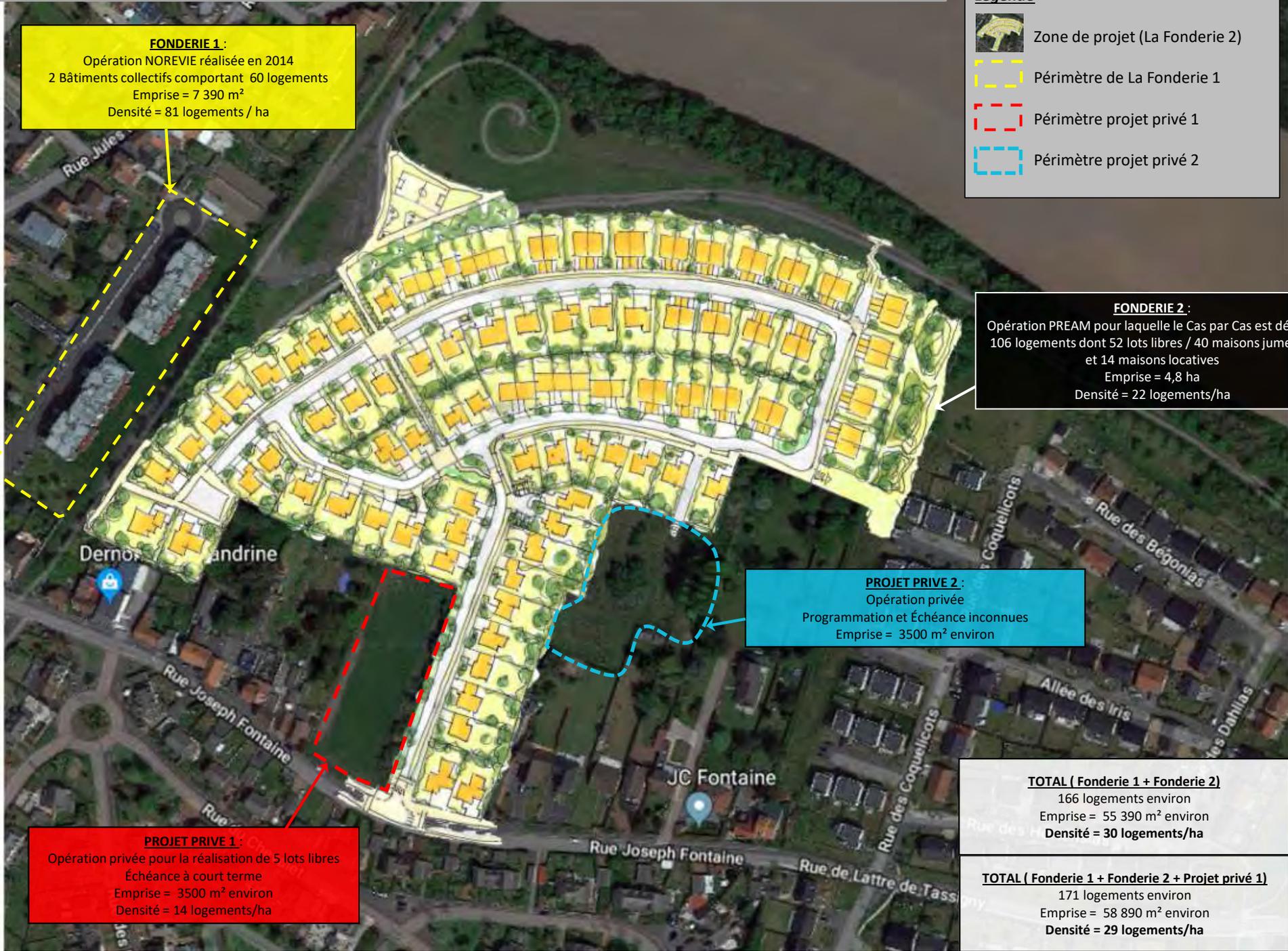
FONDERIE 2 :
Opération PREAM pour laquelle le Cas par Cas est déposé
106 logements dont 52 lots libres / 40 maisons jumelées
et 14 maisons locatives
Emprise = 4,8 ha
Densité = 22 logements/ha

PROJET PRIVE 2 :
Opération privée
Programmation et Échéance inconnues
Emprise = 3500 m² environ

PROJET PRIVE 1 :
Opération privée pour la réalisation de 5 lots libres
Échéance à court terme
Emprise = 3500 m² environ
Densité = 14 logements/ha

TOTAL (Fonderie 1 + Fonderie 2)
166 logements environ
Emprise = 55 390 m² environ
Densité = 30 logements/ha

TOTAL (Fonderie 1 + Fonderie 2 + Projet privé 1)
171 logements environ
Emprise = 58 890 m² environ
Densité = 29 logements/ha



Annexe 5 : Abords de la zone de projet



Légende



Zone de projet



Equipements



Zones dédiées à l'habitat



Espaces dédiés à l'agriculture



Espaces verts / de promenade



Zone en friche

Annexe 5 : Abords de la zone de projet



Légende

-  Zone de projet
-  Ecoles maternelles
-  Ecoles élémentaires
-  Collèges et lycées
-  Poste
-  Equipements sportifs
-  Stade
-  Maisons de retraite

Annexe 6 : Localisation des zones NATURA 2000 les plus proches

Source : D.R.E.A.L. Hauts-de-France

